

AppleCare+ pour Mac
AppleCare+ pour Moniteur Apple

Applicabilité des droits du consommateur à l'égard de ce plan

LES AVANTAGES DE CE PLAN S'AJOUTENT À TOUS LES DROITS ET RECOURS DONT VOUS DISEPOSEZ EN VERTU DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR. CE PLAN NE LIMITE PAS LES DROITS DONT VOUS DISEPOSEZ EN VERTU DES LOIS SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR APPLICABLES, NOTAMMENT VOS DROITS AUX RECOURS DÉCOULANT DES GARANTIES PRÉVUES PAR LA LOI ET À L'OBTENTION DE COMPENSATIONS PAR SUITE DE DOMMAGES RÉSULTANT DU DÉFAUT D'APPLE DE RESPECTER SES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES.

1. Le plan

Le présent contrat (le « plan ») régit les services fournis par Apple dans le cadre des plans mentionnés ci-dessus et comprend les conditions dans le présent document, la confirmation du plan (« confirmation du plan ») et la facture originale de votre plan. Votre confirmation du plan vous sera remise au moment de l'achat ou vous sera envoyée automatiquement peu après. Si vous avez acheté votre plan auprès d'Apple, vous pouvez obtenir une copie de la confirmation de votre plan en visitant la page mysupport.apple.com/products.

Les avantages du présent plan s'ajoutent à vos droits en vertu des lois applicables, à la garantie matérielle du fabricant et à toute assistance technique gratuite. Sauf mention contraire, les conditions du plan sont pareillement applicables pour une couverture à durée déterminée (« plan à durée déterminée ») ou pour une couverture annuelle récurrente (« plan annuel »). Votre plan peut être payé par vous ou par un tiers qui finance ou paie d'une autre manière pour votre plan (un « fournisseur de paiement de plan »).

Le plan couvre le matériel suivant (collectivement, le « matériel couvert ») : (i) le moniteur ou l'ordinateur Mac de marque Apple figurant dans votre confirmation du plan (y compris la base et/ou la fixation VESA de marque Apple fourni(s) avec votre moniteur de marque Apple ou acheté(s) en même temps que celui-ci) et les accessoires de marque Apple inclus dans l'emballage original (« appareil couvert ») et (ii) une souris de marque Apple, un Magic Trackpad et un clavier de marque Apple s'ils sont fournis avec l'appareil couvert (ou achetés avec un Mac mini ou un Mac Pro), une fixation VESA ou un support de marque Apple s'ils sont compris ou achetés avec l'appareil couvert Mac, des modules mémoire Apple (RAM) et un SuperDrive USB Apple (« accessoires Mac ») s'ils sont utilisés avec l'appareil couvert et ont été achetés à l'origine dans les deux années précédant la date d'achat de l'appareil couvert.

2. Durée et renouvellement du plan

La couverture du plan commence au moment de l'achat du plan et continue, à moins d'annulation, jusqu'à la date spécifiée dans la confirmation de votre plan (la « durée du plan »).

Pour les plans annuels, la durée du plan est d'un an. Votre plan se renouvellera automatiquement chaque année, à moins de faire l'objet d'une annulation comme indiqué à l'article 9 ci-dessous (« Annulation »), y compris dans l'éventualité où Apple ne pourrait plus réparer votre matériel couvert en raison d'un manque de pièces, auquel cas Apple vous fera parvenir un avis d'annulation soixante (60) jours à l'avance ou dans les délais précisés par la loi. Les plans annuels pourraient ne pas être offerts pour tout le matériel couvert.

Pour les plans à durée déterminée, la durée du plan est fixée dans la confirmation de votre plan. Apple n'a aucune obligation de renouveler votre plan à durée déterminée. Si Apple offre un renouvellement, le prix et les conditions de celui-ci seront déterminés à la discrétion d'Apple.

Pour les plans annuels et les plans à durée déterminée payables en versements (selon disponibilité), vous acceptez que la carte de crédit, la carte de débit ou tout autre moyen de paiement (« mode de paiement »), p. ex. Apple Pay, ayant servi à régler l'achat initial du plan (ou à effectuer votre premier paiement non pris en

charge d'une autre manière par un fournisseur de paiement de plan) soit conservé dans nos dossiers pour être automatiquement débité avant le premier jour de chaque période de renouvellement ou de facturation par paiements échelonnés (selon le cas) suivant votre paiement initial. Si votre mode de paiement est refusé pour une raison quelconque et que vous n'effectuez pas le paiement approprié par d'autres moyens en temps opportun, la couverture de votre plan cessera à partir de la date d'échéance. Apple a le droit, mais non l'obligation, d'accepter un paiement en retard et de permettre que votre plan se poursuive à compter de la date du paiement en retard.

Le prix du plan de protection est indiqué sur le reçu de vente original fourni par Apple ou par le marchand qui vous l'a vendu (« revendeur »).

3. Qu'est-ce qui est couvert?

3.1 Service de réparations matérielles en cas de défauts ou de pile usée (« réparation matérielle »)

Si, au cours de la durée du plan, vous soumettez une réclamation valide informant Apple que le matériel couvert présente un défaut de matériel ou de fabrication ou que, dans le cas du matériel couvert utilisant une pile intégrée rechargeable, la capacité de la pile du matériel couvert de maintenir une charge électrique est de moins de quatre-vingts pour cent (80 %) de sa capacité initiale, Apple, à sa discrétion, (i) réparera gratuitement le défaut en utilisant des pièces neuves ou remises à neuf dont les performances et la fiabilité sont équivalentes à celles d'une pièce neuve ou (ii) remplacera le matériel couvert par un produit neuf ou dont les performances et la fiabilité sont équivalentes à celles d'un produit neuf.

Tous les produits de remplacement fournis en vertu de ce plan offriront au minimum une fonctionnalité équivalente à celle du produit d'origine. Si Apple échange le matériel couvert, le produit d'origine devient la propriété d'Apple, et le produit de remplacement devient votre propriété; ce dernier sera couvert pour la durée restante du plan. Pour effectuer les réparations, Apple pourrait utiliser des appareils couverts ou des pièces de remplacement provenant d'un pays autre que le pays où l'appareil couvert ou la pièce originale ont été obtenus.

3.2 Services en cas de dommages accidentels causés par la manipulation

Si, pendant la durée du plan, vous présentez à Apple une réclamation valable selon laquelle l'appareil couvert a cessé de fonctionner correctement en raison de dommages accidentels causés par la manipulation découlant d'un événement externe inattendu et involontaire (p. ex. une chute ou des dommages causés par un contact avec un liquide renversé), Apple, à sa discrétion et sous réserve du paiement des frais de service décrits ci-après, (i) réparera le défaut en utilisant des pièces neuves ou remises à neuf dont les performances et la fiabilité sont équivalentes à celles d'une pièce neuve ou (ii) remplacera l'appareil couvert par un produit neuf ou dont les performances et la fiabilité sont équivalentes à celles d'un produit neuf. Les services en cas de dommages accidentels causés par la manipulation sont considérés comme des « réparations ». **Les exclusions mentionnées ci-dessous s'appliquent. De plus, les réparations en cas de dommages accidentels causés par la manipulation prendront fin et toutes les obligations d'Apple en vertu du présent article seront considérées comme étant remplies dans leur intégralité aussitôt qu'Apple vous aura fourni deux (2) réparations au cours de chaque période de douze (12) mois, selon la date d'achat initiale de votre plan, telle qu'elle est indiquée sur le reçu de vente. Toute réparation non utilisée deviendra caduque, et vous bénéficierez de deux (2) nouvelles réparations à utiliser en cas de dommages accidentels causés par la manipulation au cours de la période suivante de douze (12) mois de couverture continue jusqu'à la fin de la durée de votre plan. Tous les autres avantages du plan sont maintenus sans discontinuité.**

Important : Veuillez consulter le paragraphe 3 pour connaître les exclusions de la disposition relative aux services en cas de dommages accidentels causés par la manipulation.

Les frais de service suivants s'appliquent à chacune de ces réparations :

	Mac	Moniteur Apple
Réparation en cas de dommages accidentels causés par la manipulation de niveau 1 - Dommages accidentels de l'écran seulement causés par la manipulation - Dommages accidentels causés par la manipulation (boîtier extérieur seulement)	129 \$ CA	129 \$ CA
Réparation en cas de dommages accidentels causés par la manipulation de niveau 2 - Tout autre dommage accidentel causé par la manipulation	379 \$ CA	379 \$ CA

* Les frais excluent les taxes applicables payables par vous.

Pour que le tarif de réparation pour dommages accidentels causés par la manipulation de niveau 1 s'applique, l'appareil couvert ne doit pas présenter d'autres dommages que ceux de l'écran seulement (le cas échéant) ou que ceux du boîtier extérieur seulement qui empêcheraient Apple de réparer l'écran ou le boîtier extérieur. Les dommages accidentels causés par la manipulation de la base Apple et/ou de la fixation VESA utilisées avec votre moniteur Apple seront considérés comme des dommages accidentels causés par la manipulation du boîtier extérieur seulement. Un appareil couvert présentant d'autres dommages sera facturé au prix des frais de réparation pour dommage accidentel causé par la manipulation de niveau 2.

Veillez noter que, si vous faites appel au service offert par ce plan de protection en dehors du pays où vous en avez fait l'achat, les frais de service devront être payés au tarif et dans la monnaie du pays où vous effectuez la réclamation. Pour en savoir plus, notamment pour connaître les tarifs applicables par pays, veuillez accéder au site d'assistance d'AppleCare+ à l'adresse apple.com/ca/fr/legal/sales-support/applecare/applecareplus/.

3.3 Assistance technique

Pendant la durée du plan, Apple vous fournira un accès prioritaire à des ressources d'assistance technique par téléphone et en ligne pour le matériel couvert (« assistance technique »). La couverture pour l'assistance technique débute à la date d'expiration de l'assistance technique gratuite offerte par Apple, qui débute à la date de l'achat du matériel couvert. L'assistance technique peut vous aider en ce qui concerne l'installation, le lancement, la configuration, le dépannage et la récupération (à l'exception des données), notamment relativement au stockage, à la récupération et à la gestion des fichiers, ainsi que l'interprétation des messages d'erreur du système. Elle peut également vous aider à déterminer lorsqu'une réparation matérielle est nécessaire ou si la couverture pour dommages accidentels causés par la manipulation s'applique. Apple offrira une assistance pour la version alors actuelle du logiciel pris en charge et pour la version majeure antérieure. Aux fins du présent paragraphe, le terme « version majeure » désigne une version importante du logiciel diffusée commercialement par Apple sous un numéro de version de format « 1.0 » ou « 2.0 » et qui ne constitue pas une version bêta.

L'assistance technique d'Apple se limite à ce qui suit : (i) le matériel couvert, (ii) le système d'exploitation de marque Apple (« macOS ») et les applications logicielles de marque Apple qui sont préinstallés sur le matériel couvert ou conçus pour fonctionner avec le matériel couvert (« logiciels pour les utilisateurs »), (iii) l'utilisation de l'interface utilisateur graphique pour les problèmes d'administration de serveurs et de gestion de réseaux avec le logiciel serveur du système d'exploitation d'Apple (« macOS Server ») et (iv) les problèmes de connectivité entre le matériel

couvert et un ordinateur ou un appareil qui respecte les exigences de connectivité du matériel couvert et utilise un système d'exploitation pris en charge par le matériel couvert. **Les exclusions mentionnées ci-dessous s'appliquent.**

4. Qu'est-ce qui n'est pas couvert?

4.1 Réparation du matériel et service en cas de dommages accidentels causés par la manipulation

Apple peut limiter la réparation matérielle et le service en cas de dommages accidentels causés par la manipulation au pays où l'appareil couvert a été acheté à l'origine.

Apple n'offrira pas de réparation matérielle ni de service en cas de dommages accidentels causés par la manipulation dans les circonstances suivantes :

- (a) protection contre l'usure normale ou réparation des dommages esthétiques ne modifiant pas la fonctionnalité du matériel couvert;
- (b) entretien préventif;
- (c) remplacement du matériel couvert en cas de perte ou de vol;
- (d) réparation de dommages, y compris les dommages physiques excessifs (p. ex. les produits ayant été écrasés, pliés ou immergés dans un liquide), causés par un comportement irresponsable, abusif, capricieux ou malintentionné ou par toute utilisation du matériel couvert anormale ou non prévue par Apple;
- (e) installation, retrait ou mise au rebut du matériel couvert ou du matériel prêté pendant la réparation du matériel couvert;
- (f) réparation de dommages causés par un produit autre que le matériel couvert;
- (g) réparation de dommages causés au matériel couvert (peu importe la cause) si le matériel couvert a été ouvert, entretenu (y compris pour les mises à niveau et les expansions), modifié ou altéré par une personne autre qu'Apple ou un représentant autorisé d'Apple;
- (h) réparation de conditions préexistantes du matériel couvert si le plan est acheté après l'achat du matériel couvert;
- (i) réparation des dommages causés au matériel couvert dont le numéro de série a été modifié, abîmé ou retiré;
- (j) réparation des dommages causés par des incendies, des tremblements de terre, des inondations ou des causes externes semblables;
- (k) protection contre les dommages causés par la présence de matières dangereuses, y compris, mais sans s'y limiter, de biomatériaux et d'allergènes, qui posent un risque pour la santé humaine.

L'installation de pièces de fabricants tiers peut modifier votre couverture. Dans le cadre de la réparation matérielle ou du service en cas de dommages causés par la manipulation, tout le matériel couvert doit être retourné à Apple intact, y compris toutes les pièces d'origine ou les composantes de rechange autorisées par Apple. Cette restriction ne limite pas vos droits en vertu de la loi sur la protection du consommateur.

4.2 Assistance technique

Apple n'offrira pas d'assistance technique dans les circonstances suivantes :

- (a) utilisation ou modification du matériel couvert, de macOS ou des logiciels pour les utilisateurs d'une manière pour laquelle le matériel couvert ou le logiciel n'est pas conçu;
- (b) problèmes qui peuvent être résolus par la mise à niveau du logiciel vers la version la plus récente;
- (c) produits de tiers, leurs effets sur le matériel couvert, macOS, macOS Server ou les logiciels pour les utilisateurs ou leurs interactions avec ceux-ci;
- (d) utilisation d'un ordinateur ou d'un système d'exploitation qui n'est pas en lien avec les logiciels pour les utilisateurs ou des problèmes de connectivité avec le matériel couvert;

(e) logiciels autres que macOS, macOS Server ou les logiciels pour les utilisateurs;
(f) logiciels macOS pour serveurs, sauf en cas d'utilisation de l'interface graphique pour des problèmes d'administration de serveurs ou de gestion de réseaux sous macOS Server sur un appareil couvert;

(g) logiciels pour les utilisateurs désignés comme des versions « bêta », des « pré-lancements », des « prévisualisations » ou les logiciels désignés de manière semblable;

(h) dommages ou perte de logiciels ou de données stockés ou enregistrés sur le matériel couvert (remarque : la récupération et la réinstallation des programmes et des données d'utilisateur ne sont pas couvertes en vertu du présent plan);

(i) navigateurs Web, applications de courriels et logiciels de fournisseurs de services Internet de tiers ou configurations de macOS nécessaires à leur utilisation.

5. Se prévaloir du service et de l'assistance.

Vous pouvez obtenir des services ou de l'assistance technique en appelant Apple ou en accédant à support.apple.com/country-selector. Vous devez fournir le numéro de contrat de votre plan ou le numéro de série de l'appareil couvert. Vous devez également, sur demande, présenter la confirmation de votre plan ainsi que la facture originale de votre appareil couvert et de votre plan.

6. Options de service

Apple vous offrira une ou plusieurs des options de réparation matérielle ou de service en cas de dommages causés par la manipulation ci-dessous :

(a) Service de réparation en magasin. Le service de réparation en magasin est offert pour la plupart des produits couverts. Vous pouvez apporter votre produit dans un Apple Store ou chez un fournisseur de services agréé Apple (« FSAA ») offrant un service de réparation en magasin. Les services visant le matériel couvert seront effectués sur place ou dans un Centre de réparation Apple (un « CRA »). Vous devez récupérer rapidement le matériel couvert.

(b) Service de réparation sur place. Le service de réparation sur place est offert pour de nombreux ordinateurs de bureau (et de nombreux ordinateurs portables au Canada), ainsi que pour le moniteur de marque Apple, si l'emplacement du matériel couvert est à moins de 80 kilomètres (50 miles) d'un fournisseur de services de réparation sur place agréé Apple. Certaines pièces pouvant faire l'objet d'un remplacement par le client, conformément à la description ci-dessous, ne sont pas admissibles au service de réparation sur place. Si Apple détermine que le service de réparation sur place s'applique, Apple enverra un technicien qui effectuera la réparation à l'endroit où se trouve le matériel couvert. La réparation sera effectuée à cet endroit ou le technicien apportera le matériel couvert à un FSAA ou dans un CRA afin qu'il soit réparé. Si le matériel couvert est réparé chez un FSAA ou dans un CRA, Apple s'occupera de le transporter jusqu'à votre emplacement après la réparation. Si le technicien ne peut avoir accès au matériel couvert à l'heure convenue, les visites ultérieures sur place pourront faire l'objet de frais supplémentaires.

(c) Service de réparation par la poste. Le service de réparation par la poste est offert pour la plupart des produits couverts. Si Apple détermine que votre matériel couvert peut bénéficier du service de réparation par la poste, vous recevrez des bordereaux d'expédition prépayés (ainsi que le nécessaire d'emballage, au besoin). Vous devez expédier le matériel couvert vers un centre de réparation Apple conformément aux instructions d'Apple. Une fois les réparations effectuées, le CRA vous retournera le matériel couvert. Apple paiera les frais d'expédition à partir de votre emplacement et au retour à condition que ses directives soient respectées.

(d) Service de pièces pour remplacement par le client (DIY). Le service DIY est offert pour de nombreux matériels couverts. Il vous permet de réparer vous-même votre matériel couvert. Apple n'est aucunement responsable des coûts de main-d'œuvre engagés relativement à la réparation par le client. Si la réparation par le client est possible, le processus suivant s'applique :

(i) Réparation exigeant le retour de la pièce du matériel couvert défectueuse à Apple. Apple peut demander une autorisation de carte de crédit à titre de garantie au montant du prix de détail de la pièce du matériel couvert de remplacement auquel s'ajoutent les frais d'expédition applicables. Si vous n'êtes pas en mesure de fournir ladite autorisation, il se peut que vous ne puissiez pas effectuer la réparation vous-même, auquel cas Apple vous offrira d'autres solutions de réparation. Apple vous fera parvenir la pièce du matériel couvert de remplacement accompagnée des instructions pour son installation, selon le cas, ainsi que le nécessaire pour retourner la pièce du matériel couvert remplacée. Si les directives d'Apple sont respectées, Apple annulera l'autorisation de carte de crédit, et aucun montant ne vous sera facturé pour la pièce du matériel couvert de remplacement et les frais d'expédition vers votre emplacement et à partir de ce dernier. Si vous ne retournez pas la pièce du matériel couvert remplacée conformément aux directives ou si vous retournez un produit, une pièce ou un accessoire qui n'est pas couvert par ce service, Apple fera porter le montant autorisé sur votre carte de crédit.

(ii) Réparation n'exigeant pas le retour de la pièce de matériel couvert remplacée à Apple. Apple vous fera parvenir sans frais une pièce de matériel couvert de remplacement (accompagnée des instructions pour son installation), selon le cas, de même que les directives de mise au rebut de la pièce remplacée.

Vous pouvez communiquer avec Apple aux numéros indiqués ci-dessous pour obtenir une aide supplémentaire.

Apple peut modifier la méthode choisie pour vous fournir les services de réparation ou de remplacement ainsi que les conditions d'admissibilité de votre matériel couvert à une méthode de service particulière.

Les services offerts seront toutefois limités aux options offertes dans le pays où les services sont demandés. Les options de service, la disponibilité des pièces et les délais de traitement peuvent varier. Si le service n'est pas offert pour le matériel couvert dans un pays autre que celui dans lequel le produit a été acheté, vous risquez de devoir payer les frais d'expédition et de manutention visant à assurer le service dans un pays où celui-ci est offert. Si vous souhaitez vous prévaloir du service dans un pays autre que le pays d'achat, vous devez vous conformer à toutes les lois et à tous les règlements applicables en matière d'importation et d'exportation, et vous êtes responsable du paiement de tous les droits de douane, de la TVA et des autres taxes et frais connexes. Apple peut réparer ou remplacer les produits ou les pièces à l'aide de produits ou de pièces comparables qui sont conformes aux normes locales là où les services de réparation ou de remplacement internationaux sont offerts.

7. Vos responsabilités

En vue de recevoir des services ou de l'assistance en vertu du plan, vous acceptez de (i) fournir votre numéro de contrat de plan et une copie de votre preuve d'achat originale du plan; (ii) fournir les renseignements nécessaires à propos des symptômes et des causes des problèmes touchant le matériel couvert; (iii) répondre aux demandes de renseignements nécessaires pour diagnostiquer ou réparer le matériel couvert; (iv) suivre les directives d'Apple; (v) mettre à jour le logiciel avec la version actuelle publiée avant de faire une demande de service; (vi) sauvegarder les logiciels et les données se trouvant sur le matériel couvert.

PENDANT LA RÉPARATION DU MATÉRIEL, APPLE SUPPRIMERA LE CONTENU DU MATÉRIEL COUVERT, REFORMATERA LE SUPPORT DE STOCKAGE ET RÉINSTALLERA LA CONFIGURATION INITIALE DES LOGICIELS DU MATÉRIEL COUVERT ET DES MISES À JOUR SUIVANTES, CE QUI SUPPRIMERA TOUS LES LOGICIELS ET TOUTES LES DONNÉES QUI SE TROUVAIENT SUR LE MATÉRIEL COUVERT AVANT LA RÉPARATION. Votre matériel couvert ou un produit de remplacement vous sera retourné par Apple avec les configurations originales, sous réserve des mises à jour applicables. Apple peut, au cours de l'entretien matériel, installer des mises à jour de macOS destinées à empêcher le matériel couvert de rétablir une version antérieure de macOS. Les applications de tiers installées sur le matériel couvert peuvent ne pas être compatibles ni fonctionner avec le matériel couvert à la suite de la mise à jour de macOS. Vous êtes responsable de la réinstallation de tous vos autres programmes ainsi que de la configuration de toutes vos données et de vos mots de passe.

8. Limitation de responsabilité

DANS LA PLEINE MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, APPLE ET SES EMPLOYÉS ET MANDATAIRES NE POURRONT EN AUCUNE CIRCONSTANCE ÊTRE TENUS RESPONSABLES ENVERS VOUS OU UN PROPRIÉTAIRE SUBSÉQUENT DU MATÉRIEL COUVERT RELATIVEMENT AUX DOMMAGES INDIRECTS, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES FRAIS DE RÉCUPÉRATION, DE REPROGRAMMATION OU DE REPRODUCTION DES PROGRAMMES OU DES DONNÉES, LE DÉFAUT D'ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES ET LA PERTE DE CLIENTS, DE PROFITS, DE RECETTES OU DE REVENUS ANTICIPÉS, DÉCOULANT DES OBLIGATIONS D'APPLE EN VERTU DU PRÉSENT PLAN. DANS LA PLEINE MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, LA RESPONSABILITÉ D'APPLE ET DE SES EMPLOYÉS ET MANDATAIRES ENVERS VOUS OU UN PROPRIÉTAIRE SUBSÉQUENT DU MATÉRIEL COUVERT DÉCOULANT DU PRÉSENT PLAN SE LIMITE AU MONTANT INITIAL PAYÉ POUR LE PLAN. APPLE REJETTE PARTICULIÈREMENT TOUTE GARANTIE SELON LAQUELLE (i) APPLE SERA EN MESURE DE RÉPARER OU DE REMPLACER LE MATÉRIEL COUVERT SANS RISQUE D'ENDOMMAGER OU DE PERDRE LES PROGRAMMES ET LES DONNÉES, (ii) APPLE ASSURERA LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES OU (iii) LE FONCTIONNEMENT DU PRODUIT SERA ININTERROMPU OU EXEMPT D'ERREUR.

LES AVANTAGES DE CE PLAN S'AJOUTENT À TOUS LES DROITS ET RECOURS DONT VOUS DISPOSEZ EN VERTU DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR. DANS LA MESURE OÙ LA RESPONSABILITÉ PEUT ÊTRE LIMITÉE EN VERTU DESDITES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS, LA RESPONSABILITÉ D'APPLE SE LIMITE, À SON ENTIÈRE DISCRÉTION, À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT DU MATÉRIEL COUVERT OU À LA PRESTATION DU SERVICE. CERTAINS ÉTATS OU CERTAINES PROVINCES NE PERMETTANT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, IL EST POSSIBLE QUE LES PRÉCÉDENTES LIMITATIONS NE S'APPLIQUENT PAS À VOUS.

9. Annulation

9.1 Vos droits d'annulation

Peu importe la manière dont vous avez effectué votre achat, vous pouvez annuler ce plan à tout moment et pour tout motif.

(a) Annulations avec retour ou échange de l'appareil couvert :

Vous pouvez annuler ce plan avec le retour de l'appareil couvert (à l'exception des échanges), comme permis par la politique de retour du point d'achat original, en allant au point d'achat original, qu'il s'agisse d'Apple ou d'un revendeur, peu importe votre type de plan. Vous ou votre fournisseur de paiement de plan, selon le cas, recevrez un remboursement couvrant la totalité du prix du plan.

(b) Toutes les autres annulations :

(i) Pour les plans à durée déterminée :

Pour annuler un plan à durée déterminée, appelez Apple ou envoyez un avis écrit comprenant votre numéro de contrat de plan par la poste à AppleCare Administration, P.O. Box 149125, Austin, TX 78714-9125, États-Unis (télécopieur : 916 405-3973). Vous devez inclure une copie de votre preuve d'achat originale du plan avec l'avis.

Sauf indication contraire prévue par les lois locales, les remboursements en cas d'annulation sont les suivants :

(a) Si vous annulez votre plan dans les trente (30) jours suivant la date d'achat ou la date indiquée sur votre facture du plan, selon la dernière éventualité, vous recevrez un remboursement complet, moins la valeur de tout service fourni au sein du plan.

(b) Si vous annulez le plan plus de trente (30) jours après sa date de réception, vous recevrez un remboursement proportionnel au prix d'achat initial. Le remboursement proportionnel est calculé en fonction du pourcentage de la durée restante du plan à compter de sa date d'achat, moins la valeur de tout service fourni dans le cadre du plan.

(ii) Pour les plans annuels :

Pour annuler un plan annuel, vous pouvez :

(A) désactiver votre prochain renouvellement sur votre plateforme de facturation (le cas échéant); ou

(B) communiquer avec votre fournisseur de facturation (qu'il s'agisse d'un revendeur ou d'Apple) pour annuler votre plan.

Sauf disposition contraire des lois locales, si vous avez effectué des paiements anticipés, l'annulation sera dans les deux cas différée jusqu'à minuit le dernier jour de l'année pour laquelle le dernier versement annuel a été payé. Votre plan annuel restera en vigueur jusqu'à la fin de l'année en question, moment auquel il sera annulé sans qu'un remboursement d'annulation vous soit versé. Pour une annulation immédiate de votre plan annuel, vous devez appeler votre fournisseur de facturation (qu'il s'agisse d'un revendeur ou d'Apple). Vous recevrez un remboursement proportionnel calculé en fonction du pourcentage de temps restant sur la durée de votre plan annuel, moins la valeur de tout service fourni dans le cadre du plan.

Votre incapacité à effectuer entièrement et en temps opportun un paiement annuel sera considérée comme une expression de votre intention d'annuler votre plan et aucun remboursement d'annulation ne vous sera versé.

Si votre plan annuel est financé par un tiers, communiquez avec l'entité financière concernée pour procéder à l'annulation. Apple peut retourner tout remboursement dû à l'entité financière qui a payé pour votre plan.

(c) Annulations en lien avec un groupe ou un programme d'abonnement :

Si vous bénéficiez de votre plan AppleCare+ (quel qu'en soit le type) en raison de votre appartenance à un groupe ou à une association, vous pouvez avoir la possibilité, en fin de droit à AppleCare+ dans le cadre de ce programme, d'assumer le paiement pour AppleCare+ et de conserver votre plan. Si vous ne choisissez pas d'assumer le paiement et de conserver votre plan AppleCare+, celui-ci sera annulé et vous n'aurez droit à aucun remboursement.

9.2 Droits d'annulation d'Apple

Sauf disposition contraire de la loi locale applicable, Apple peut annuler le présent plan en cas de fraude ou de fausse déclaration importante, ou si les pièces pour le matériel couvert ne sont plus disponibles, moyennant un préavis écrit de soixante (60) jours. Si la loi locale le permet et qu'Apple annule le présent plan en raison de l'indisponibilité des pièces de réparation, vous recevrez un remboursement en fonction de la durée restante du plan.

9.3 Annulation après échange autorisé

Pour les plans annuels, si vous échangez votre appareil couvert auprès d'Apple ou d'un revendeur agréé Apple dans le cadre d'un programme d'échange autorisé Apple, cet échange sera considéré comme une expression de votre intention d'annuler votre plan annuel. Selon la date de votre échange, vous pouvez peut-être prétendre à un remboursement conformément à la clause 9.1(b)(ii).

9.4 Effet de l'annulation

À la date de prise d'effet de l'annulation, les obligations futures d'Apple envers vous en vertu du présent plan sont complètement éteintes.

10. Transfert du plan

À l'exception des plans payés directement par un fournisseur de paiement de plan, vous êtes autorisé à effectuer un transfert permanent unique de l'ensemble de vos droits en vertu du présent plan à un tiers, à condition : (i) de transférer au cessionnaire la preuve d'achat originale, la confirmation du plan, la documentation imprimée du plan et le présent contrat de service; (ii) d'aviser Apple du transfert conformément à ce qui est indiqué dans l'article support.apple.com/fr-ca/HT202712, et (iii) que le cessionnaire accepte les modalités du présent contrat de service. De plus, en ce qui concerne les plans annuels, y compris si vous avez financé l'achat de votre plan ou si vous payez mensuellement d'une autre manière, le cessionnaire assumera et respectera toutes les obligations de paiement du cédant. Tout manquement à ces obligations par le cessionnaire déclenchera immédiatement l'exécution des dispositions d'annulation applicables aux plans annuels, tel que décrit à l'article 8.1. Lorsque vous avisez Apple du transfert, vous devez fournir le numéro du contrat du plan, les numéros de série du matériel couvert et le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et le courriel du nouveau propriétaire.

11. Dispositions générales

(a) Apple peut sous-traiter ou attribuer l'exécution de ses obligations à des tiers, sans toutefois se libérer de ses obligations envers vous.

(b) Apple n'est pas responsable des défauts ni des retards d'exécution de ses obligations en vertu du plan en raison d'événements indépendants de la volonté d'Apple.

(c) Vous n'êtes pas tenu d'effectuer la maintenance préventive du matériel couvert pour avoir droit aux services en vertu du plan.

(d) Le plan n'est offert et valable que dans les provinces et les territoires du Canada. Les mineurs ne sont pas autorisés à acheter ce plan. Il est possible que ce plan ne soit pas disponible partout, et il n'est pas disponible là où la loi l'interdit.

(e) Dans le cadre de ses obligations, Apple peut, uniquement aux fins de suivi de la qualité de la réponse d'Apple, enregistrer les appels entre vous et Apple, en tout ou en partie.

(f) Vous reconnaissez que les informations ou les données divulguées à Apple en vertu de ce plan ne sont ni confidentielles ni exclusives. En outre, vous acceptez qu'Apple recueille et traite des données en votre nom dans le cadre des services fournis. Cela peut comprendre le transfert de vos données à des sociétés affiliées ou à des fournisseurs de services conformément à la politique de confidentialité d'Apple.

(g) Apple dispose de mesures de sécurité destinées à protéger vos données contre les accès ou les divulgations non autorisés et contre leur destruction illégale. Vous êtes responsable des directives que vous transmettez à Apple concernant le traitement des données, et Apple tentera de se conformer à ces directives dans la mesure raisonnablement nécessaire dans le cadre de l'exécution de ses obligations de service et d'assistance en vertu du plan. Si vous n'êtes pas d'accord avec ce qui précède ou si vous avez des questions au sujet du traitement de vos données, communiquez avec Apple par téléphone au numéro indiqué.

(h) Apple protégera vos renseignements conformément à sa politique de confidentialité, accessible à l'adresse apple.com/ca/fr/legal/privacy/. Si vous souhaitez avoir accès aux renseignements vous concernant détenus par Apple ou si vous désirez y apporter des changements, accédez à appleid.apple.com et mettez vos préférences à jour ou communiquez avec Apple en vous rendant à l'adresse apple.com/ca/fr/privacy/contact/.

(i) Les conditions du plan, y compris la facture originale du plan et la confirmation du plan, prévaudront sur les conditions contradictoires et additionnelles ou sur les conditions de tout bon de commande ou autre document, et elles constituent l'intégralité de l'entente entre vous et Apple relativement au plan.

(j) Apple n'a aucune obligation de renouveler ce plan. Apple peut cependant offrir de renouveler le plan et déterminer le prix et les conditions applicables.

(k) Le présent plan ne prévoit aucun processus informel de règlement des litiges.

(l) Tel qu'utilisé dans ce plan, le terme « Apple » désigne **Apple Canada Inc.**, dont les bureaux se situent au 120, boul. Bremner, bureau 1600, Toronto (Ontario) M5J 0A8. Dans le cadre des plans vendus au Canada, Apple Canada Inc. est l'obligé légal et financier.

(m) Sauf là où la loi l'interdit, les lois de la province de l'Ontario régissent les plans achetés au Canada. Si ces conditions entrent en conflit avec les lois applicables à l'endroit où vous avez acheté ce plan, les lois applicables auront préséance.

(n) Les services d'assistance en vertu du présent plan peuvent être offerts uniquement en anglais et en français (Canada).

12. Différences en fonction du pays, de la province ou de l'État

Une ou plusieurs des dispositions suivantes peuvent s'appliquer au plan. Certaines des modalités ci-dessous peuvent différer d'une ou de plusieurs des dispositions énoncées dans ce paragraphe. La disponibilité du produit peut varier d'un territoire à l'autre. Les variations suivantes selon l'emplacement prévaudront en cas d'incompatibilité avec d'autres dispositions du plan :

Résidents du Québec

Les lois de la province du Québec régissent le présent plan et les litiges qui en découlent. L'article « Limitation de la responsabilité » ne s'applique pas aux résidents du Québec.

Numéros de téléphone

Canada – 800 263-3394

* Les numéros de téléphone et les heures d'ouverture peuvent varier et sont susceptibles d'être modifiés. Vous trouverez les plus récentes coordonnées locales et internationales à apple.com/contact/phone_contacts.html. Les numéros sans frais ne sont pas offerts dans tous les pays.

060721 AC+ Mac Canada v1.1 - French